

# Projet d'extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

**ABO**  
**WIND**

Bulletin d'information - Août 2019

Portée par une dynamique locale forte, la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs a accompagné avec enthousiasme le développement d'un parc éolien sur son territoire. Des premiers contacts avec les élus et les acteurs locaux en 2006 à la mise en service du parc éolien en janvier 2015, ABO Wind a soutenu le développement de ce projet et assure désormais sa gestion administrative et son exploitation.

Depuis 2017 et en accord avec la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs, une analyse de possibilité d'extension du parc éolien a été réalisée sur la zone de Pierre Charbonnière. Plusieurs études ont été menées sur le site et ses alentours dès juillet 2017 (environnementales, acoustiques, paysagères et du gisement éolien). Le projet d'extension proposé s'intègre avec le parc éolien existant et possède une puissance totale de 12,6 MW.

Ce bulletin vous permettra d'obtenir les informations relatives aux études menées et leurs résultats avec le projet retenu ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes du projet. Une page web dédiée au projet d'extension est également en ligne et apporte des compléments à ce bulletin d'information :

[https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/snb\\_extension.html](https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/snb_extension.html)

## Permanence publique :

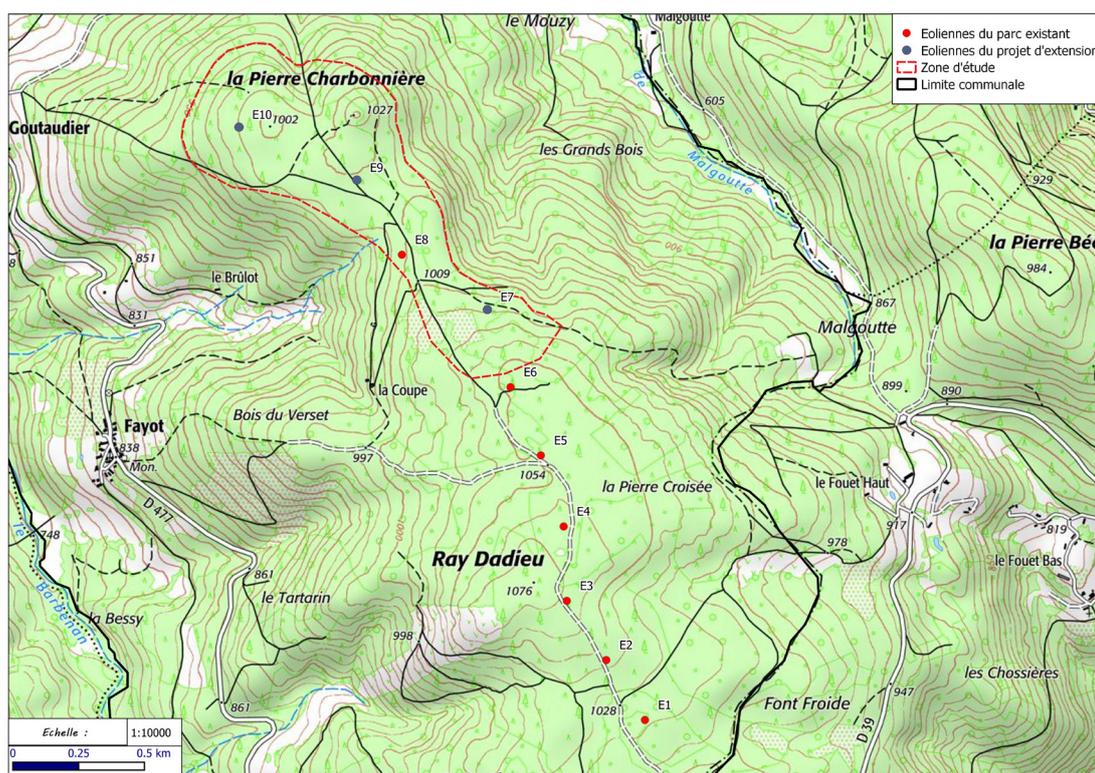


**Jeudi 19 septembre** au gîte « La Bourbonnière » à Saint Nicolas des Biefs, de 15h à 20h.

Cette permanence a pour objectif de répondre à vos interrogations, de vous apporter des précisions et de recueillir vos remarques.

**Pour participer :** merci de contacter le responsable de projet afin de convenir d'un horaire (téléphone, email en dernière page). En cas de forte demande, de nouvelles sessions seront organisées.

## Le projet d'extension du parc éolien





20 janvier 2015

Mise en service du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs (7 éoliennes)



2017

- Réflexion avec la mairie sur un projet d'extension
- Lancement des études sur:
  - Environnement
  - Paysage
  - Acoustique
- Premier contact avec les propriétaires



Début 2018

- Lancement des études de vent
- Installation du Lidar (Janvier) et du mât de mesure (Juillet)



Fin 2018

- Finalisation des études
- Recommandations d'implantation et de gabarit



Printemps - été 2019

- Définition de l'implantation finale et du modèle d'éolienne
- Validation du projet par la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs



19 septembre 2019

- Permanence publique à Saint-Nicolas-des-Biefs
- Page internet en ligne



Automne 2019

Dépôt du dossier d'autorisation environnementale



2020

- Enquête publique
- Autorisation préfectorale



2021

Construction du parc éolien



2022

Mise en service du parc éolien et exploitation

## Résultats des études de faisabilité

Les résultats des études menées dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Saint Nicolas des Biefs ont permis de renforcer la connaissance du site. **L'ensemble des enjeux identifiés ont amené à adapter la conception technique du projet d'extension sur la base du principe : éviter, réduire voire de compenser les impacts potentiels.**

### Biodiversité et milieux naturels

*(Ensemble des observations réalisées entre l'été 2017 et 2018)*

#### Avifaune

La zone d'étude est localisée sur une zone principalement forestière : ce milieu est peu favorable à l'hivernage d'une avifaune patrimoniale, ni au regroupement de nombreux passereaux ou rapaces. Aucun couloir de migration significatif n'a été identifié mais une migration diffuse de passereaux volant à faible hauteur et en effectifs limités a été observée. Une zone chasse et de regroupement prémigratoire des hirondelles a été identifiée au niveau des milieux ouverts et des coteaux aux abords immédiats de la zone d'étude.



*Hirondelle de fenêtre*

Ainsi, l'enjeu avifaunistique est considéré comme faible à modéré sur la majorité du secteur d'étude pour l'ensemble des espèces.

#### Chiroptères

L'analyse des résultats du suivi au sol et en hauteur souligne une activité fluctuante sur l'année mais globalement forte de la zone d'étude par les chiroptères. Treize espèces ont été rencontrées lors des observations sur site, avec principalement la Pipistrelle commune au sol et la Noctule de Leisler en hauteur.

Les boisements du site étant propices au déplacement et à la chasse des chiroptères (milieux semi ouverts, lisières), l'enjeu est donc défini comme globalement modéré à fort.



*Pipistrelle commune*

**Un plan de régulation nocturne des éoliennes sera mis en place pour permettre un évitement des périodes de forte activité des chauves-souris.** Ce plan tiendra compte de la période de l'année, de la température, de la vitesse de vent et de l'hygrométrie.

#### Flore

Des espaces sensibles ont été identifiés au sud de la zone : il s'agit de milieux humides, dont la sensibilité est catégorisée comme majeure. Une tourbière a été recensée à l'est du chemin menant à l'éolienne 8 et une saulaie humide est localisée à proximité d'une coupe forestière avec un ruisseau traversant un chemin forestier.

Les emprises du projet d'extension ont été priorisées dans le reste de la zone où la sensibilité est très faible à faible.



*Photomontage du hameau Les Biefs*

## Paysage

La sensibilité paysagère du projet a été considérée comme faible, de par la localisation du site étudié dans le prolongement du parc existant de Saint-Nicolas-des-Biefs. L'attention a été portée sur la cohérence du projet avec le parc existant dans la logique d'implantation (une ligne) et avec un gabarit cohérent avec les éoliennes existantes (150m en bout de pale).



Photomontage au Carrefour Nord de Saint-Nicolas-des-Biefs

## Acoustique

Afin de caractériser au mieux l'environnement acoustique du site, la campagne a été menée du 7 au 21 novembre 2017. Selon les mesures effectuées et afin de respecter la réglementation, le fonctionnement des éoliennes sera adapté (bridages). Des études de contrôle seront réalisées pendant la phase d'exploitation afin de vérifier la conformité du fonctionnement du parc.

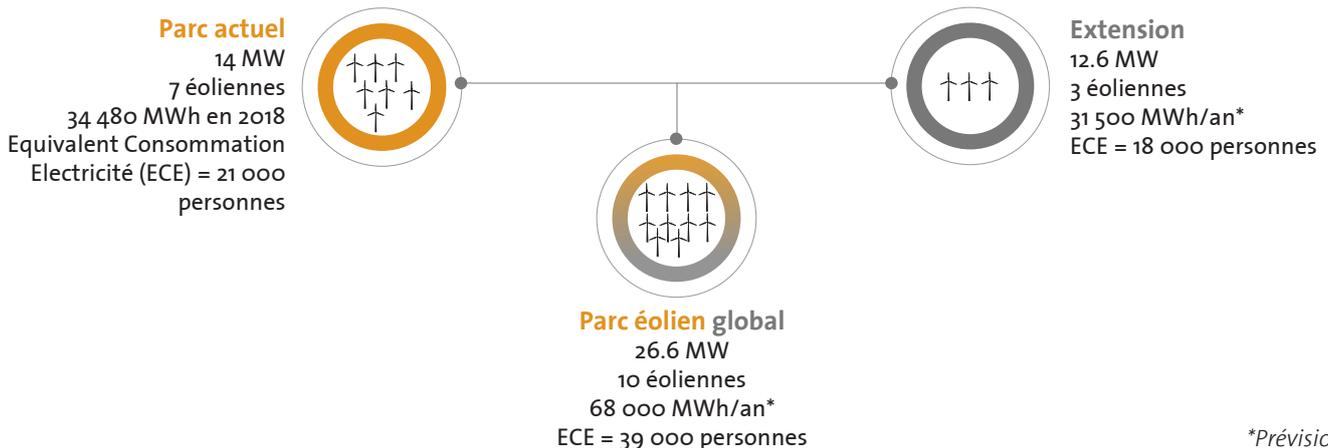
La réglementation en vigueur repose sur la notion d'émergence (différence de bruit sans et avec « éoliennes en fonctionnement »). **L'émergence admissible est de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en journée** pour des niveaux de bruit supérieurs à 35dB(A).

## L'implantation et le modèle d'éolienne

Le projet retenu se compose de 3 éoliennes de type Vestas V117 d'une hauteur de 150m en bout de pale (moyeu à 91,5m) et d'une puissance unitaire de 4,2MW. Le choix définitif d'implantation du projet d'extension et du modèle d'éolienne est issu d'une analyse multicritère : prise en compte des contraintes environnementales, réglementaires (éloignement aux habitations, aviation civile...), paysagères, techniques (pentes, espacement inter-éolienne...) et économiques.

Alors que les éoliennes du projet d'extension font la même taille en bout de pale que les éoliennes du parc existant, elles sont 2,1 fois plus puissantes :

	Éoliennes du parc existant (V90)	Éoliennes du projet d'extension (V117)
Puissance unitaire	2 MW	4.2 MW
Hauteur en bout de pale (m)	150	150
Hauteur du mât (m)	105	91.5
Dimètre du rotor (m)	90	117



\*Prévisionnel

# Les actualités du parc de Saint-Nicolas-des-Biefs

Le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs est non seulement une prouesse technique, mais également l'image d'un site dans lequel nature et technologie cohabitent pour produire de l'énergie propre. Depuis sa mise en service en 2015, il bénéficie d'un **suivi acoustique et environnemental**.

## Des mesures acoustiques en conformité réglementaire

Un constat des émergences sonores a été effectué en Juillet 2017 sur cinq points de contrôles autour du parc éolien. Ces mesures acoustiques permettent de vérifier la conformité du parc éolien avec la réglementation sonore. La campagne de mesure a conclu au respect des seuils réglementaires en période de jour et de nuit du parc éolien.

## Un bridage des éoliennes pour la protection des chiroptères

Un suivi en altitude des chiroptères a été réalisé dès la mise en service du parc éolien, ainsi que des évaluations de la fréquentation du site et des suivis de mortalité. Bien que les résultats du premier suivi aient confirmé le faible impact du parc en exploitation, un plan de régulation des éoliennes a été mis en place par prévention dès l'automne 2018 sur la base des propositions du bureau d'étude.

## L'installation de nichoirs pour la chouette de Tengmalm

Depuis la mise en service du parc, un suivi annuel de la chouette de Tengmalm est effectué. Les études sur 2017 et 2018 montrent qu'une mise en place de nichoirs permettrait de répondre à un soupçon de défaut de potentialité d'accueil de la chouette sur la commune. Suite à une recherche de secteur potentiel d'accueil par le bureau d'étude, un emplacement a été validé par convention pour l'installation de nichoirs au sud de la commune.



Chouette de Tengmalm

## Arrêt du parc éolien pendant 2 mois cet été

Le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs est actuellement arrêté suite à une demande d'ENEDIS de réaliser des travaux sur le réseau de raccordement. Ainsi, de mi-juillet à mi-septembre, l'intégralité du parc éolien sera à l'arrêt : son exploitation reprendra normalement à partir de mi-septembre.



©ABO Wind - Parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs ( 03 )

## ABO Wind en France



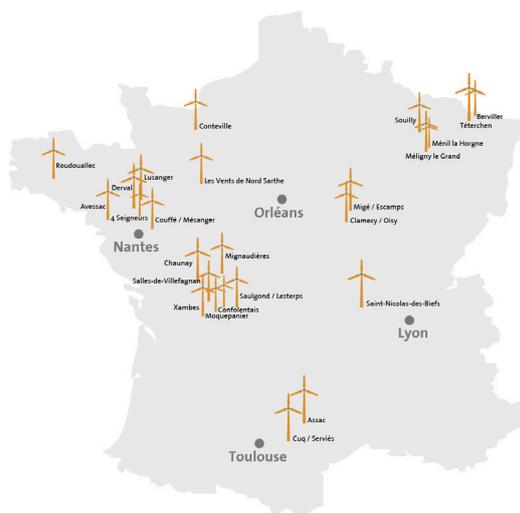
4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés



## Contacts

Responsable du projet  
Axelle Cruder

Tél. : 06 32 58 71 03

✉ axelle.cruder@abo-wind.fr

Responsable de la communication  
Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

✉ cristina.robin@abo-wind.fr

🌐 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

🐦 @ABOWindFrance

🌐 ABO Wind SARL/France

**ABO**  
**WIND**  
Tournés vers le futur